

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 11 Mars 2020

Convocation du 27/01/2020

20h30. Nombre d'élus en exercice : 9 - Présents 7 – Votants 7

Présents : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, MOESSNER Joël, LEDOUX Maxence, LOUP Gilles.

Absent.s : GATIMEL Arnaud, MAUREL Francis.

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : LACAZE Richard

I - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION – II - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE, Eau & ASSAINISSEMENT, l'EXERCICE 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, et considérant le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019 ;

Du budget principal de la Commune :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2019	462 264.13 €
--	--------------

Du budget Eau & Assainissement :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2019	46 946.93 €
--	-------------

Adopte les comptes de gestion 2019 du Trésorier et approuve les comptes administratifs 2019 du budget principal de la Commune, et du budget Eau & Assainissement.

Vote du compte de gestion 2019 : 0 Contre 1 Abstention 6 Pour.
Vote du compte administratif 2019 : 1 Contre 0 Abstention 4 Pour.

III - VOTE DES TAXES 2020.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à examiner l'état 1259 M, état de notification des taux d'imposition de 2020 des taxes directes locales, notifiées ainsi qu'il suit :

<u>Base d'imposition prévisionnelle</u>	<u>Taux 2020</u>	<u>Produit fiscal à</u>
Taxe foncier bâti 187 800	(8.59)	16 132 €
Taxe foncier non bâti 20 800	(52.22)	10 862 €
<u>Total produit attendu :</u>		<u>26 994 €</u>

Monsieur le Maire informe et demande l'avis du conseil quant au maintien ou à une variation des taux :
Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2020.

Vote à l'unanimité. 7 Pour.

Délibération n° 6/2020

IV - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 – Commune et Eau & Assainissement.

Budget principal de la Commune :

Le budget primitif, proposé par la Commission des Finances, délibéré puis voté par le conseil municipal s'équilibre à la somme de :

en dépenses et en recettes de fonctionnement : 742 837.13 €
en dépenses et en recettes d'investissement : 388 200.00 €

Le budget « Commune » ainsi présenté est soumis au vote et adopté à :

1 voix Contre 1 Abstention 5 voix Pour.

Budget annexe de l' Eau & Assainissement :

Le budget primitif, proposé par la Commission des Finances, s'équilibre à la somme de :

en dépenses et en recettes de fonctionnement : 55 779.46 €
en dépenses et en recettes d'investissement : 53 132.53 €

Le budget « Assainissement » ainsi présenté est soumis au vote et adopté à

1 voix Contre 1 Abstention 5 voix Pour.

Délibération n° 7/2020

Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2020 :

Subventions de fonctionnement aux Associations	8 145,50 €
ACPA CHENIL DE CASTRES	145,50 €
ADAR aide à domicile Dourgne	60,00 €
AILES Ass. Insertion Loc Emploi Services	100,00 €
Anciens combattants prisonniers guerre Vves (350e drapeaux)	130,00 €
Anciens combattants FNACA Sorèze	50,00 €
AFSEP : Ass. Scléroses en plaques	50,00 €
Chasse sté St Amancet	350,00 €
FOYER RURAL St Amancet	2 000,00 €
ES OURO ST AMANCET	1 000,00 €
ASS. RANDO NATURE ST AMANCET	300,00 €
Association Vitavie (transports jeunes en soirées) bus	50,00 €
LES ARCADES M.R Dourgne	80,00 €
Pêche sté St Amancet	200,00 €
Pompiers Dourgne	300,00 €
Pompiers Sorèze	100,00 €
ADTSOR Ass. Dév. Tourisme Sorézois	100,00 €
AFM Délégation du Tarn	50,00 €
Bibliothèque Dourgne	100,00 €
Association St Vincent de Paul	200,00 €
PHI Pharmacie Humanitaire Internationale de Castres	20,00 €
Ligue pour la Protection des Oiseaux	50,00 €
Subventions exceptionnelles diverses	2 710,00 €

V - VENTE DU PRESBYTERE

M. le Maire présente la proposition d'achat du presbytère de M. et Mme BOISSARD Marc pour une somme net vendeur de 83 000 € ;

Après délibération, et tenant compte de la décision initiale qui fixait le montant de vente net vendeur à 120 000 €, **le conseil municipal refuse à l'unanimité cette proposition.**

Considérant l'intérêt que portent M. et Mme BOISSARD Marc pour ce bâtiment communal, le conseil municipal décide de leur proposer la vente pour la somme de 100 000 € net vendeur.

Vote : Contre 0 Abstention 0 Pour 7

M. le Maire se chargera de recevoir M. et Mme BOISSARD Marc pour leur soumettre cette proposition.
Le conseil municipal autorise M. le Maire à faire toutes démarches nécessaires en ce sens.

VI - URBANISME - DEMANDE DE REGULARISATION D'un PERMIS DE CONSTRUIRE LD « LE BOURIAC »

Après présentation d'une demande de changement de destination d'une bergerie en maison d'habitation après travaux sans aucune demande d'urbanisme, le Conseil municipal a délibéré en soutenant cette demande de régularisation et l'intégration au PLUI, considérant que le maintien d'une famille et d'un patrimoine architectural dans ce secteur de montagne était dans l'intérêt de la commune et ne portait pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et la sécurité publiques.

La modification du bien ne portera pas atteinte à l'activité agricole, pastorale ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Le changement de destination sera accordé sous couvert pour les demandeurs de s'auto satisfaire tant en fourniture d'eau qu'électricité, de répondre aux conditions d'accès par les services du SDIS et que l'assainissement autonome soit conforme aux règles en vigueur. Les demandeurs s'engageront à ne pas exiger de la part de la commune d'amener de réseaux et à satisfaire aux exigences du code de l'urbanisme.

Vote : Contre 0 Abstention 0 Pour 7 Délibération n° 7/2020

Questions diverses :

- Rappel des permanences à tenir pour le bureau de vote des 15 et 22 mars 2020.
- Rendez-vous chez le notaire le 13/03/2020 pour finaliser la vente de terrain de Mme Christine Baben, Chemin de la Gourgo d'En Bassal.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22H25.

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud – Absent	LOUP Gilles
MAUREL Francis - Absent	MOESSNER Joël
LEDOUX Maxence	